



## DELIBERATION N° 03/2025

## OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Réunion du 11 mars 2025



Envoyé en préfecture le 21/03/2025	
Reçu en préfecture le 21/03/2025	
Publié le	Pouvoirs
ID : 025-200066264-20250311-03_2025-BF	

Pour	13
Contre	
Abstentions	

Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 24 février 2025, s'est réuni le 11 mars 2025 à 10h, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Elisabeth BROSSARD, François CUCHEROUSSET, André-Marie DEPOUTOT, Marie-Christine DURAI, représentant Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, Michel LAURENT, Thierry MAIRE DU POSET, Charles PIQUARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Michel VIENET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Marie-France BOTTARLINI, Damien CHARLET, représenté par Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Patrick GENRE, Géraldine LEROY, Daniel PERRIN, Patricia LIME-VIEILLE, Thierry VERNIER

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de l'ADAT

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Payeur Départemental et Mme la Directrice de l'ADAT, après s'être assurés que leurs comptabilités respectives étaient parfaitement concordantes, ont été en mesure de produire le CFU de l'exercice 2024.

*Pour le vote du Compte financier unique, Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT se retire et ne prend pas part au vote. Monsieur Gabriel BAULIEU prend la présidence de la séance.*

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

Finster  
Levradit

ID : 025-200066264-20250311-03\_2025-BF

Les soldes du CFU 2024 de l'ADAT s'établissent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Résultat N - 1	Excédent cumulé global
Fonctionnement	1 292 817.76 €	1 507 333.85 €	<b>214 516.09 €</b>	546 959.92 €	761 476.01 €
Investissement	10 097.68 €	7 045.89 €	<b>- 3 051.79 €</b>	92 906.05 €	89 854.26 €

Sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, et après en avoir débattu, les membres du Conseil d'administration,

**APPROUVENT** à l'unanimité le CFU de l'ADAT, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*La Présidente de l'ADAT,*

*Christine BOUQUIN*